

RÈGLEMENT DU CONCOURS ROUGE PAPIER

UNE RENTRÉE EN ROUGE - Vous Êtes Rouge Papier

Article 1- Organisateur

Le concours est organisé par la Société CS COMLANDI, dont le siège social est situé au 7 Rue Chènevère Bâtiment-1, 76320 Caudebec-Lès-Elbeuf, et a pour objectif de renforcer la marque Rouge Papier dans le monde digital. Le concours sera régi par les présentes Conditions et fera l'objet d'une participation totalement gratuite.

Article 2- Conditions

- 1. Ce concours entrera en vigueur le 19 août jusqu'au 15 septembre 2019 inclus.**
Toutes les personnes majeures résident en France pourront y participer, ainsi que les personnes de nationalité française, de l'UE ou titulaires d'une carte de résident en France.
- 2. Le concours** consistera à demander à l'utilisateur d'accéder à la landing page: www.rentreerougepapier.fr, sur laquelle nous poserons la question « Quel est votre Rouge? » afin qu'il puisse découvrir quel type de Rouge lui correspond. Il devra cliquer sur "Je veux les découvrir", et accèdera au test. Il devra alors répondre à un nombre de questions amusantes compris entre 3 et 5. Après avoir effectué le test et découvert le résultat, s'il souhaite participer au tirage au sort pour tenter de gagner l'un des 20 packs de matériel scolaire mis en jeu d'une valeur de 30 € et bénéficier d'une réduction immédiate de 10 %, non cumulable, à usage unique et valable uniquement pour l'adresse email indiquée dans le formulaire, à dépenser en matériel de papeterie exclusivement sur le site www.boutique.rougepapier.fr, il devra remplir le formulaire suivant :
 - Nom et Prénom
 - Adresse email valide

Après avoir rempli ce formulaire, une fenêtre pop-up s'affichera automatiquement sur l'écran pour confirmer la participation au tirage au sort et également valider le code promotionnel de 10 % de remise à dépenser en matériel de papeterie seulement sur le site www.boutique.rougepapier.fr

Ensuite, l'utilisateur recevra un email de bienvenue avec la confirmation de sa participation au tirage au sort.

Article 3- Deux Prix

*Le concours prendra fin avec la sélection de 20 gagnants parmi tous les participants ayant rempli le formulaire. Chacun d'entre eux remportera 1 pack de produits scolaires de la marque LIDERPAPEL, composé des articles suivants: Cahier spirale antartik (Code 900236), Trousse scolaire Liderpapel (Code 06299), Cartable Liderpapel (Code 975011), Bloc papier dessin artistique (Code 932012), Aquarelle Liderpapel (Code 58624), Crayon couleur Liderpapel (Code 934245).

*Code promotionnel de **10 % de remise** immédiate pour avoir participé au tirage au sort et rempli le formulaire. Cette remise pourra être utilisée pour l'achat de matériel de papeterie seulement sur le site de ROUGE PAPIER: www.boutique.rougepapier.fr

Article 4- Liste des gagnants

Le concours prendra fin le 16 septembre 2019.

Les gagnants seront tirés au sort sur random.org et leur identité sera dévoilée sur nos pages Facebook www.facebook.com/rougepapier.fr/ et Instagram www.instagram.com/rouge_papier/, et seront prévenus via un post public dans lequel la grande nouvelle sera annoncée. Il leur sera demandé d'envoyer un message privé avec leurs coordonnées personnelles ainsi qu'une adresse en France à laquelle le pack de produits pourra être envoyé.

Article 5.- Données personnelles

Les données renseignées par les Participants sur les bulletins de participation sont destinées à l'Organisateur dans le cadre de la participation au Jeu, de la gestion des Gagnants et de l'attribution des Prix, et permettent également de remplir les obligations légales et réglementaires.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données recueillies les concernant. Ce droit s'exerce en écrivant à CS COMLANDI, 7 Rue Chènevrière Bâtiment-1 76320 Caudebec-Lès-Elbeuf.

Consentement : toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque, par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou un acte positif clair, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement. En remplissant le bulletin de participation au tirage au sort, vous acceptez notre politique de confidentialité.

Pour connaître notre politique de confidentialité, consultez notre section « Mentions légales » sur <https://web.comlandi.fr/fr/aviso-legal>



Mentions légales

Conformément à la Loi Organique de Protection des Données à caractère personnel, l'utilisateur qui transmettrait des données d'identification afin de faire une demande, un achat, ou de passer une commande, est informé qu'il accepte les conditions générales d'utilisation et le fonctionnement de la plateforme électronique de commandes, et donne son consentement en cliquant sur "ENVOYER".

En vertu de cela, il est informé de l'incorporation de ses données personnelles aux fichiers automatisés existants, propriété du GROUPE COMERCIAL DEL SUR DE PAPELERIA, SARL; données qui seront conservées, à caractère confidentiel, dans lesdites entreprises durant toute la durée de la relation commerciale et jusqu'à ce que l'utilisateur demande sa désinscription définitive de la plateforme électronique. La finalité du traitement est de garantir le bon fonctionnement de la gestion commerciale, administrative et comptable desdites entreprises.

Le client ou l'utilisateur répondra de la véracité des données fournies, et par cet acte, il est informé qu'il dispose à tout moment des droits d'accès, de modification, d'opposition, d'annulation, de limitation, de suppression et de portabilité. L'intéressé pourra exercer ses droits en présentant une réclamation à l'agence espagnole de protection des données en cas de violation de ses droits. Il pourra exercer ses droits en adressant un courrier électronique à gestionlopd@iderpapel.com. Dans cette demande devront être précisés les nom et prénom de l'intéressé ainsi qu'une photocopie d'un document légal valide qui confirme son identité, l'objet de la demande indiqué de façon explicite et l'adresse de contact en cas d'envoi de notifications.

Dans le cadre du Jeu, la Société Organisatrice, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du Participant, pendant toute la durée du jeu, telles que ses nom, prénom, pseudonyme et adresse e-mail (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité <https://web.comlandi.fr/fr/aviso-legal>, la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Définition du consentement: toute manifestation de volonté, libre, spécifique éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Il doit être donné librement, spécifique et informé. Une manifestation sans ambiguïté, par nue déclaration ou une action claire. Il faut garder un enregistrement du consentement, la demande de consentement doit être séparée et claire, avoir le droit de retirer le consentement à tout moment et facilement. S'assurer que le consentement au recueil et traitement de données personnelles, dans le cadre d'un contrat de fourniture de biens ou de services, ne porte que sur ce qui est strictement nécessaire à l'exécution d'un contrat.

Règlement

La participation au Jeu suppose l'acceptation pleine et entière des termes du présent Règlement.

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Article 6.- CS COMLANDI ne cède pas les données personnelles à des tiers.

Article 7.- Les gagnants recevront leur récompense par courrier, qui sera envoyée par une agence de transport à l'adresse indiquée par le gagnant. Seuls les gagnants dont le domicile se trouve sur le territoire français et qui y résident recevront leur prix, dans un délai inférieur ou égal à 30 jours à compter de la date de fin du concours. Si le gagnant n'a pas indiqué de domicile en France ou si son domicile n'est pas valide, un nouveau message privé lui sera envoyé pour lui demander son adresse.

15 jours après la fin du concours, si le gagnant n'a effectué aucune prise de contact par message privé, il perdra tout droit de recevoir la récompense.

Article 8.- Toute participation qui ne respecterait pas les dates en vigueur du concours ou le présent règlement sera invalide et ne sera pas prise en compte.

Article 9.- Concernant les cadeaux objets du concours, COMLANDI ne sera en aucun cas responsable des défauts ayant pu être causés par l'envoi ou des défauts de fabrication si la réclamation est effectuée au-delà de 15 jours à compter de la réception du cadeau. En aucun cas CS COMLANDI sera responsable de l'endommagement suite à la manipulation ou une utilisation inadaptée de la marchandise.

Article 10.- En aucun cas les gagnants pourront échanger la récompense contre une autre récompense ou de l'argent.

Article 11.- CS COMLANDI se réserve le droit de raccourcir, d'annuler, de prolonger ou de modifier le concours si les circonstances l'exigent et sont justifiées par CS COMLANDI. Sa responsabilité ne se verra pas engagée.

Toute difficulté pouvant surgir de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera résolue en dernière instance par la société organisatrice du concours CS COMLANDI. Les participants devront être informés de toute modification des conditions de participation au concours.

Article 12.- La participation au concours suppose l'acceptation des normes ici établies.

CS COMLANDI 2019. Tous droits réservés.

